

## CONSEIL MUNICIPAL DE BEUVRON-EN-AUGE

Séance du lundi 11 mars 2024

### Présents

M. Jérôme BANSARD, Maire ;  
Mme Béatrice GRANGE-LECOMTE, 1<sup>er</sup> Adjoint ; M. Jean-François MOREL, 2<sup>ème</sup> Adjoint ;  
Mme Elizabeth SAUTY de CHALON ; M. Alain GAYET ;  
M. Eric WETTERWALD-VERMUGHEN ; M. Jean-Jacques CAMPION ;

### Absents excusés

M. Samuel HAREL (donne pouvoir à M. Jérôme BANSARD) ;  
M. Marc CHAZELLE (donne pouvoir à M. Alain GAYET)

### Absents

Mme Mélanie HERVE ;

\* \* \* \* \*

La séance est ouverte à 16 h 00 par M. Jérôme BANSARD, Maire de Beuvron-en-Auge, après qu'il a été constaté que le quorum était atteint ;

### Le Conseil municipal

**Désigne** à l'unanimité M. Jean-François MOREL comme secrétaire de séance ;

**Adopte** à l'unanimité le Compte-rendu de la séance du 29 janvier 2024 ;

**Prend acte** de l'information donnée par le Maire sur les décisions qu'il a prises en vertu des délégations qu'il a reçues du Conseil municipal :

- Signature d'un Acte d'engagement pour la réalisation par le SDEC Energie de travaux de pose de 2 nouveaux candélabres (avenue de la Gare, près du pont de la rivière ; rue Michel d'Ornano, à l'entrée du cimetière) ;
- Désignation d'un avocat pour obtenir la libération du local actuellement occupé par "le Rail à l'École" dans l'Espace des métiers d'art. Le recours à un avocat permettra de protéger les intérêts de la Commune tout en se garantissant du respect de la procédure (comprenant notamment l'envoi d'une mise en demeure, et pouvant aller jusqu'au lancement d'une procédure judiciaire et au suivi de son exécution) ;

**Prend acte** du report à la prochaine séance du 8 avril 2024 de l'examen des 3 projets de délibération concernant le choix de l'organisme bancaire pour l'emprunt, le prêt relais et la ligne de trésorerie à conclure dans le cadre du financement du Projet d'aménagement et de développement durable de la Commune. Différents organismes bancaires ont été sollicités et ont communiqué leurs propositions à la Mairie, mais disent attendre le vote du Budget (le 8 avril prochain) dans lequel ces emprunts et ligne de trésorerie devront être inscrits avant la signature des contrats avec le (ou les) organisme(s) retenu(s) ;

**Adopte** à l'unanimité la délibération sollicitant une subvention auprès de l'État, au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'année 2024, notamment pour contribuer à la réfection du clocher de l'Église Saint-Martin et aux travaux de réfection, d'isolation et de mise aux normes du local de l'Espace des métiers d'art actuellement occupé par "le Rail à l'École" ;

**Adopte** à l'unanimité la délibération désignant l'entreprise Charles Lebas pour la réalisation de la Halte pour randonneurs et cyclistes, prévue dans le Projet d'aménagement et de développement durable de la Commune. Celle-ci sera de style augeron, d'une surface de 60 m<sup>2</sup> avec une couverture à 4 pans en tuiles. 3 entreprises ont été contactées : Desperrois (à Pont l'Évêque), Les Charpentiers du Pays d'Auge (à Saint-Martin de la Lieue) et l'entreprise Charles Lebas (au Breuil-en-Auge). À l'issue de la consultation, l'entreprise Lebas a formulé l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un total de 42 642,05 € HT. Par comparaison, les entreprises Les Charpentiers du Pays d'Auge et Desperrois ont formulé une offre respectivement de 73 585,73 € et 60 307,98 € HT ;

**Adopte** à l'unanimité la délibération approuvant l'avenant n° 1 au Lot 1 du marché de travaux passé avec la société Eiffage-Route, dans le cadre du Projet d'aménagement et de développement durable de la Commune, et autorisant le Maire à le signer. Cet avenant introduit des plus et moins-value intégrant les travaux supplémentaires engendrés par le remplacement du réseau d'eaux pluviales rue Michel d'Ornano, ainsi que les économies réalisées sur certaines prestations. Le montant initial du marché était de 518 074,60 € HT ; compte-tenu de l'avenant, le montant du marché s'établit désormais à 542 506,65 € HT ;

**Adopte** à l'unanimité la délibération approuvant l'avenant n° 2 au contrat de maîtrise d'oeuvre confiée à la société Olivier Fidelin, pour les travaux du Projet d'aménagement et de développement durable de la Commune, et autorisant le Maire à le signer. Cet avenant prend en compte les plus et moins-value de l'avenant n°1 au marché de travaux (évoqué précédemment) et tient compte, notamment, des travaux de réfection des chaussées réalisés par la Commune pour le compte et avec le financement du Département. Le montant initial du marché était de 38 070 € HT ; compte-tenu de l'avenant, le montant du marché s'établit désormais à 52 110,00 € HT ;

**Adopte** à l'unanimité la délibération sollicitant une subvention de la Région Normandie pour l'installation d'un abribus pour les cars scolaires, place de Woolsey ;

**Adopte** à l'unanimité la délibération sollicitant une subvention de la Région Normandie pour l'organisation d'une manifestation dans le cadre du 80<sup>ème</sup> anniversaire du Débarquement et de la Libération de Beuvron-en-Auge. Cette animation gratuite et ouverte à tous aurait lieu le dimanche 18 août, en collaboration avec l'association "Beuvron Cabourg en Pays d'Auge", présidée par Philippe David. Elle prendrait la forme d'un pique-nique dansant et d'une fête populaire sur la place Michel Vermughen, dans l'esprit des fêtes de l'époque de la Libération, au son du boogie-woogie ;

**Adopte** à l'unanimité la délibération décidant de l'embauche par la Commune d'un agent saisonnier pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 30 novembre 2024, soit 1 mois de plus que l'an passé ;

**Adopte** à l'unanimité la délibération approuvant la convention entre la Commune et le Comité des Fêtes de Beuvron-en-Auge, qui fixe le cadre dans lequel s'exercera l'action de l'Association et l'aide financière que lui apportera la Commune ;

**Prend acte du report** de la délibération approuvant la convention entre la Commune et l'Office de Tourisme Intercommunal Normandie Cabourg Pays d'Auge pour l'occupation d'un local sous la Halle, place Michel Vermughen ;

**Prend connaissance et débat** des communications suivantes :

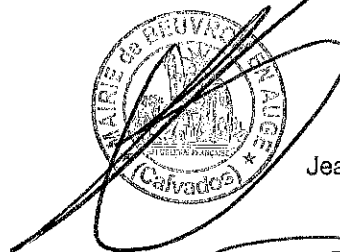
- M. Jean-François MOREL, Conseiller communautaire représentant de la Commune à N.C.P.A, présente le compte-rendu d'activité de la Communauté de Communes : il indique qu'une nouvelle démarche a été faite auprès des services de N.C.P.A pour qu'enfin, depuis 2 ans que la demande leur en a été faite par la Commune, le problème de l'ouverture de la cabane à cartons - qui empêche qu'elle soit utilisée à pleine capacité et entraîne des dépôts à l'extérieur - soit enfin réglé. Par ailleurs, il rappelle qu'à partir du 1<sup>er</sup> avril, N.C.P.A fournira gratuitement des composteurs individuels aux habitants du territoire, qui sont à réserver auprès de l'accueil de la déchetterie de Périers-en-Auge ;
- M. le Maire fait le point sur les mesures d'amélioration de l'environnement et de la propreté aux abords de l'ancienne Gare. Il indique que la Gendarmerie a ouvert un dossier pour atteinte à l'environnement transmis à son Pôle qui traite ce type de problème au titre de la police de l'environnement ;
- M. le Maire fait le point sur les décisions prises concernant la mise en valeur de la dernière classe dans l'Espace des métiers d'art, actuellement occupée par "le Train à l'École" : comme cela a été évoqué précédemment, une procédure a été lancée, qui pourrait être longue si la raison ne l'emporte pas. D'ores et déjà, un devis a été demandé pour la réalisation d'une étude d'un projet de rénovation de cette salle. Le Conseil sera amené à en délibérer d'ici le début de l'été, le devis de la maîtrise d'oeuvre pour cette étude se montant à environ 1 800 € ;

- M. le Maire évoque la proposition d'acquisition de 2 surfaces de terrain appartenant à la Commune (l'une devant la propriété en bordure de l'avenue d'Harcourt ; l'autre, située sur le terrain constructible attenant au pignon de la maison) faite par les personnes susceptibles d'acheter la propriété située 1, avenue d'Harcourt. Une délibération sera soumise au Conseil lors d'une prochaine séance, une surface et un prix devant préalablement être déterminés à partir d'une demande officielle qui doit être déposée par les pétitionnaires, précisant leur demande ;
- M. le Maire évoque la proposition de reprise en location par la société Valocime de la parcelle sur laquelle est implantée l'antenne de téléphonie mobile. Pour rappel, la Commune loue à Orange cette parcelle, pour un loyer de 1 500 € par an, après avoir refusé la proposition d'Orange d'acheter cette parcelle. Le contexte juridique du marché ayant changé (d'une relation directe entre la Collectivité propriétaire du foncier avec l'opérateur propriétaire des éléments actifs et passifs, à une relation où un nouvel intermédiaire, propriétaire des éléments passifs est apparu), la société Valocime se propose de reprendre le bail, pour un loyer de 4 000 € annuel. Le Conseil décide que, la convention actuelle n'étant pas arrivée à expiration, il convient d'attendre que Valocime précise ses intentions et de voir si d'autres candidats ne se feraient pas connaître ;
- M. le Maire fait le point sur les travaux d'électricité dans le logement occupé par Mme Villon dans l'ancienne école : ces travaux vont commencer le 20 mars, pour un montant d'environ 6 800 € (sans les radiateurs, qui feront l'objet d'un devis complémentaire). À une question de Mme Villon sur l'isolation de son logement, M. le Maire indique qu'il lui avait proposé, après qu'un diagnostic avait été fait, de les réaliser ; mais cela aurait nécessité qu'elle libère son logement le temps des travaux (car les travaux d'isolation sont un chantier global), ce à quoi elle s'était refusé. Si l'autre logement occupé dans l'ancienne école venait à se libérer et que Mme Villon accepte de l'occuper le temps des travaux, la Commune pourrait alors les réaliser ;
- Une fois la séance levée, et lors de la traditionnelle parole donnée au public, les exploitants du Pavé d'Auge, locataires de la Commune, évoquent les problèmes de chauffage de leur établissement. Afin de clarifier le problème et lui apporter la meilleure solution possible qui permette d'assurer les bonnes conditions d'exploitation du Pavé d'Auge tout en préservant les intérêts de la Commune, une réunion sera prochainement organisée à l'initiative de la Commune, avec les exploitants du restaurant et le plombier qui est intervenu. Un retour en sera fait lors de la prochaine séance du Conseil municipal

La séance est levée à 17h45

Jérôme BANSARD

Maire de Beuvron-en-Auge



Jean-François MOREL

Secrétaire de séance